

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 14 OCTOBRE 1899

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Nos gravures.—Poésie : Adieux à l'été, par Myosotis.—Une belle œuvre de colonisation, par Amédée Denault.—Légende : Les cloches de Limerick.—Poésie : L'enfant et notre histoire (sous les murs de Québec), par Emery Desroches.—Les pleurs de l'exilé, par Jules Fournier.—Rêverie, par Mariette.—Récit de voyage, par M. Foa.—M. Louis Herbette.—Théâtres.—Choses et autres.—Feuilletons canadiens : Le chevalier Henry de Tonty ou Main de Fer, par Régis Roy.—L'oiseau du désert, par Elie Berthet.

GRAVURES.—Portraits : MM. l'échevin Brunet, R. Bickerdike, E. Sénécal, G. Chapleau et E. D. Porcheron, directeurs du chemin de fer Montfort et Gatineau.—La guerre au Transvaal : Artillerie transvaalienne ; Boers en armes ; Les volontaires ; Troupe de Boers en marche.—La chasse au sanglier.—Portrait du président Kruger.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélateurs du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.



Je vais vous parler de l'Affaire.

C'est un peu tard, dira-t-on, mais je ne suis pas du tout de cet avis, et je crois, au contraire, que c'est le vrai moment d'en parler, maintenant qu'elle est finie et que l'on peut mieux la juger d'une manière juste, saine et sans préjugé.

Résumons les faits :

En 1894, après avoir constaté au bureau des renseignements du ministère de la guerre, à Paris, que des documents de la plus haute importance disparaissaient et qu'ils étaient communiqués à une puissance étrangère, on résolut de faire une enquête secrète afin de découvrir le coupable, le traître.

Après plusieurs mois de surveillance, les soupçons se portèrent sur un des officiers, employé du bureau des renseignements, le capitaine d'artillerie Alfred Dreyfus.

Cet officier, fort intelligent et très instruit, avait déjà, depuis plusieurs années, donné prise à de singulières conjectures. Dreyfus demandait beaucoup de renseignements sur des matières qui n'étaient pas de son domaine ; il aimait à questionner ses chefs sur des

sujets qui doivent être tenus secrets, comme par exemple : le mécanisme de tel ou tel engin de guerre nouvellement inventé ; le plan de mobilisation de l'armée en cas de guerre, etc., etc. De plus, Dreyfus, qui parle parfaitement l'allemand, avait été surpris plusieurs fois donnant un peu trop d'explications à des officiers prussiens, de passage dans les villes où il tenait garnison, et qui visitaient les quartiers d'artillerie.

Le capitaine Dreyfus faisait aussi, parfois, d'étranges réflexions, comme celle-ci : "L'Alsace est bien plus heureuse sous le régime allemand qu'elle ne l'était sous la domination française," paroles qui lui attirèrent de vifs reproches de son colonel, à qui elles avaient été rapportées.

Du reste, la famille à laquelle il appartenait ne pouvait guère lui avoir inculqué un amour bien profond pour la France. Dreyfus, quoique né en Alsace, n'est pas fils d'Alsaciens, comme beaucoup de personnes le croient. Son père, un Bavaois, est venu s'établir à Mulhouse avant 1870, et quand la cession de l'Alsace fut un fait accompli, il n'eut pas à faire d'option de nationalité. Il était et resta ce qu'il était, Allemand. Ses fils n'étaient pas dans le même cas ; étant nés en Alsace avant la guerre, sous le régime français, ils pouvaient à leur majorité opter pour une nationalité ou une autre, ils avaient le droit d'être Allemands ou Français. Tous, sauf un, préférèrent être Allemands.

L'exception fut Alfred Dreyfus, qui opta pour la nationalité française, et dont le nom devait devenir si tristement célèbre.

** Dreyfus, après avoir fait de bonnes études, fut admis à l'école polytechnique,—la première école militaire du monde—en sortit avec un bon numéro et devint officier d'artillerie.

Dreyfus est Juif.

Et à ce propos, il est temps de rectifier une idée trop ancrée dans le cerveau de beaucoup de nos compatriotes, qui se figurent qu'un Juif ne peut pas être Français, ou qu'un Français ne peut pas être Juif.

—Pourquoi admettre un Juif dans l'armée, me disait dernièrement un étudiant en droit, est-ce qu'il n'y a pas assez de Français pour être soldats ?

Ce brave garçon pataugeait dans les marécages de l'erreur, comme disait un décadent du second empire.

Etre Juif, c'est appartenir simplement à la religion de Moïse, tout comme être catholique c'est avoir la religion de Jésus-Christ, mais cela ne constitue pas une nationalité.

Tout Français doit être soldat, à moins que sa constitution ne l'en empêche. Si un individu est bossu, boiteux, aveugle, paralysé, etc., il est évident qu'il peut rester chez lui, mais tous les citoyens bien constitués doivent à la patrie l'impôt du sang, quelle que soit leur croyance religieuse.

Il n'en a pas toujours été ainsi, et ce n'est qu'en 1791 que les Juifs ont obtenu, en France, les mêmes droits civils et politiques que les autres citoyens. Oui, c'est la France qui, la première de toutes les nations, leur a accordé les droits dont ils jouissent aujourd'hui.

L'Angleterre qui a la prétention de devancer les autres pays dans toutes les mesures de liberté, n'a imité la France que beaucoup plus tard, en 1834, si je ne me trompe.

Dreyfus pouvait et devait donc être soldat, comme tout autre Français.

** Si j'ai parlé de la religion de Dreyfus, ce n'est nullement avec une mauvaise intention, car j'ai connu beaucoup d'excellents Juifs, bien plus honnêtes que certains chrétiens que je sais être de profondes canailles.

Du reste, il ne s'agissait pas de ça, mais tout simplement de l'accusation de trahison qui a été portée contre cet officier en 1894.

Comme je le disais plus haut, on n'avait d'abord que des soupçons très graves, il est vrai, mais ne reposant pas sur des preuves concluantes, quand un événement tout à fait extraordinaire se produisit.

Ce n'est un secret pour personne que tous les pays d'Europe se surveillent, se guettent, s'espionnent et cherchent à surprendre les secrets les uns des autres, et c'est ainsi qu'un beau matin on s'aperçut, à l'ambassade d'Allemagne, à Paris, qu'une pièce très importante avait été volée la veille.

C'était l'original d'un bordereau ou mémoire de documents précieux concernant l'armée française, et qui avaient été livrés à l'Allemagne par un traître.

Ce bordereau portait en marge des notes que l'on a attribué à l'empereur d'Allemagne lui-même, et dans lesquelles on nommait Dreyfus en toutes lettres.

L'émoi fut grand à l'ambassade d'Allemagne, qui fit demander la remise du bordereau dans les vingt-quatre heures, sinon, c'était la guerre.

Le bordereau fut remis, bien entendu, mais le ministère français en avait pris et gardé une photographie.

En l'examinant bien on crut reconnaître l'écriture de Dreyfus, et c'est pour s'en assurer, que cet officier fut appelé au ministère de la guerre, où, à son arrivée, on lui dit d'écrire ce qu'on allait lui dicter. Dreyfus obéit ; le général lui dicta alors le contenu du bordereau. Il écrivit quelques lignes, mais bientôt, il devint très pâle, il jeta sa plume et dit qu'il ne pouvait plus écrire.

Il venait de s'apercevoir que ce qu'on lui dictait était la rédaction même du bordereau qu'il avait livré.

Il fut arrêté, passa en jugement, fut condamné à la prison perpétuelle et à la dégradation, puis envoyé à l'Île du Diable pour y subir sa peine.

** Comme le procès avait eu lieu à huis-clos, ainsi que cela se fait toujours, quand des secrets d'Etat sont en jeu, le public ne connut que les grandes lignes de la cause, mais il ne vint à personne l'idée de contester le jugement.

On savait que le traître avait été jugé par sept officiers, hommes d'honneur, bons soldats, patriotes et que s'il avait été condamné, c'est qu'il était bien coupable.

Trois ans et demi se passèrent ; on ne parlait guère que de loin en loin du bandit qui végétait à l'Île du Diable, prenant son vin, ses liqueurs à chaque repas, quand, tout à coup un mouvement se fit en faveur du traître.

Oh ! la chose avait été bien combinée d'avance et bien menée dans l'ombre.

On émit d'abord, sous forme presque anodine, un léger doute sur la culpabilité du forçat en se basant sur ce fait qu'il aurait dit après sa condamnation : " Dans trois ans, on reconnaîtra que je ne suis pas coupable."

Mais les trois ans étaient passés et comme rien, absolument rien de nouveau n'avait été découvert en faveur du condamné, les hommes du complot, les Dreyfusards, gens ennemis de l'armée, de l'ordre et de la République, mirent tout en œuvre pour persuader à quelques braves gens que l'ex-capitaine était innocent.

Il fallait un pavillon respectable pour couvrir la marchandise.

Les Dreyfusards réussirent, surtout avec l'aide des étrangers, Américains, Anglais, Allemands, Italiens, enfin toute la séquelle ennemie de la France.

Et puis on lança le cri de religion ; c'est parce que Dreyfus était Juif qu'on l'avait condamné ; on rappelait la sotte campagne entreprise, il y a douze ou quinze ans, par Drumond, contre les Juifs, campagne injuste, parce qu'elle généralisait trop, mais qui rapporta énormément d'argent à son auteur et causa beaucoup d'ennemis à la France.

Les Juifs étrangers s'en mêlèrent aussi, car en France ils sont peu nombreux, 100,000 au plus, tandis qu'il y en a 1,043,800 aux Etats-Unis d'après le dernier recensement ; plus de deux millions en Allemagne et environ cent mille en Angleterre. Tous offrirent leur aide quand on fit passer le chapeau.

S'ils n'avaient réussi qu'à faire du tort à Drumond, je ne les blâmerais pas trop, mais ils se firent les complices des ennemis de la France et ce fut là le crime qu'on a droit de leur reprocher, à eux qui auraient dû se souvenir de 1791.